

TERRITOIRE

DU

RUANDA-URUNDI

N° 3618/Just.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

2 Annexe s.

OBJET:

Immigration épouse  
BHIMJI KANJI.

Monsieur,

RECOMMANDÉ.

Usumbura, le 23 juillet 1943.

TRANSMIS copie pour information à Monsieur  
l'Officier d'Immigration à Ruhengeri.Pour le Gouverneur,  
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

Ruhengeri



189

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 10 mai dernier par laquelle vous sollicitiez pour votre client, Monsieur BHIMJI KANJI JIWA de Kisenyi, l'autorisation de se faire rejoindre au Ruanda-Urundi par son épouse née DOLATKHANU DHANJI HERMRAJ, actuellement à Kampala ou Mombassa.

En ce qui me concerne, je marque accord à l'entrée dans le Territoire de cette personne, à la condition qu'elle soit en règle avec les conditions imposées aux immigrants par la législation en la matière, c'est-à-dire présente un passeport visé pour entrée au Ruanda-Urundi par un Consul Belge et dépose le cautionnement de 15.000 francs fixé.

Je vous retourne en annexe à la présente: le certificat d'identité délivré au sieur BHIMJI KANJI JIWA le 11 juillet 1942 au Consulat Général de S.M. Britannique à Léo, et le "Special Emergency Certificate n° 824" délivré le 31 mars 1943 au Commissariat de Police de Kampala, à l'épouse de l'intéressé, DOLATKHANU DHANJI HERMRAJ.

Je vous prie de vouloir bien attirer l'attention de votre client sur ce que ce "Special Emergency Certificate" pourrait ne pas être admis par Monsieur le Consul Belge comme tenant lieu de passeport à viser par cette autorité: dans ce cas, l'intéressée devrait obtenir ce document des Autorités Britanniques.

Je fais connaître à Monsieur le Consul Général de Belgique à Nairobi que pour ma part je ne m'oppose pas à l'entrée au Ruanda-Urundi de la prénommée pour autant qu'elle se conforme aux dispositions légales en matière d'immigration.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gouverneur,  
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

sé/: M. SIMON.

A Monsieur Marcel GARITEY

B.P. N° 54

U S U M B U R A .